

Opération Disney avec RAKUTEN

—

Conditions de participation

Du 02 décembre au 23 décembre 2025 inclus, pour un produit sous licence DISNEY acheté chez RAKUTEN, The Walt Disney Company (France) SAS, sise 25 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, RCS Paris 401 253 463 (« DISNEY ») offre un loisir enfant valable chez l'un des partenaires de l'opération (« l'Opération »).

Offre réservée aux particuliers et aux personnes physiques majeures, toutes personnes physiques mineures de moins de dix-huit (18) ans peut participer sous la responsabilité d'une personne physique majeure. Elle n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles ou tarifs privilégiés (y compris tarif CE) en cours proposés par les établissements partenaires. L'offre est limitée à une entrée par famille ou groupe de visiteurs par jour et par partenaire.

Pour bénéficier de cette offre :

1. Achetez un produit DISNEY (DISNEY, PIXAR, MARVEL, STAR WARS) sur RAKUTEN entre le 02 décembre et le 23 décembre 2025 inclus. Conservez votre preuve d'achat.
2. Rendez-vous sur le site lenoelderakuten.com avant le 23/01/2026 à 23h59, pour découvrir la liste des partenaires et remplir le formulaire en renseignant votre nom, prénom et adresse mail, ainsi que le nom et la ville du partenaire sélectionné. Téléversez votre *preuve d'achat** puis validez.
3. Après modération (sous 96 heures ouvrées maximum). Si votre participation est conforme, vous recevrez votre pass nominatif, valable pour un enfant, par mail.
4. Vous avez jusqu'au 23 juin 2026 inclus, pour vous rendre chez le partenaire et bénéficier de votre activité. Suivez les informations du partenaire figurant sur le site.

Les instructions spécifiques de chaque partenaire figurent sur le site internet de l'opération. Pour les activités à obtenir via la conciergerie de l'opération, une contremarque (code ou places, selon le partenaire choisi) sera envoyée 96H ouvrées après réception des éléments demandés et modération de la participation.

La liste des partenaires peut être évolutive. Vérifiez, le jour de votre visite que le partenaire figure bien sur le site internet de l'opération.

**Votre preuve d'achat doit être au format .jpg ou .pdf et ne doit pas dépasser les 60NB. Le logo RAKUTEN, la date d'achat et le produit DISNEY doivent apparaître sur la preuve d'achat. Ils doivent être lisibles et entourés ou surlignés. Si votre ticket de caisse est trop long, vous pouvez le plier en accordéon de sorte que l'enseigne, la date et le produit soient lisibles.*

Les personnes (adulte ou enfant) accompagnantes devront s'acquitter du tarif plein en vigueur. Toute personne (adulte ou enfant, Bénéficiaire ou accompagnant) devra prendre en charge ses éventuelles dépenses additionnelles (transport, repas, équipement, souvenirs, activité ou prestation supplémentaire, etc.).

DISNEY se réserve le droit d'annuler, de proroger, de reporter, d'écourter ou de modifier l'opération, si les circonstances l'y obligent, notamment en cas de force majeure ou de faits hors de son contrôle.

Toute preuve d'achat illisible, incomplète, falsifiée, ou photocopiée sera considérée comme nulle. Toute tentative de fraude pourra faire l'objet de poursuites.

Il est rappelé que l'établissement partenaire proposant l'activité dont bénéficie le Bénéficiaire et ses accompagnants est responsable de l'activité proposée. Le Bénéficiaire et ses accompagnants devront respecter toute consigne donnée par ledit établissement au cours de l'activité et au sein de l'établissement. La responsabilité de DISNEY ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'incident ou accident survenant à l'occasion ou pendant la jouissance des activités, ou en cas d'insatisfaction des Bénéficiaires concernant les activités.

L'activité offerte ne pourra donner lieu à contestation qu'en cas de défaut manifeste de l'activité. Aucune remise de la contre-valeur de l'activité sous quelque forme que ce soit, ni son remplacement ou échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit ne pourra être réclamée par le Bénéficiaire et/ou ses accompagnants. DISNEY se réserve le droit de remplacer les activités par une autre offre de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de DISNEY, le bénéficiaire ne pouvait pas bénéficier d'une activité avant le 23 juin 2026, cette dernière serait définitivement perdue.

Pour tout renseignement au sujet d'une activité, le bénéficiaire pourra contacter l'établissement partenaire auprès duquel il souhaite se rendre. Parallèlement, un service de conciergerie est ouvert jusqu'au 23 juin 2026 par courrier électronique, un service proposé par la société BOGOPLUS, 80 C Boulevard de picpus, 75012 PARIS, RC 793650540 RCS PARIS, à l'adresse mail suivante : contact@lenoelderakuten.com, qui fera ses meilleurs efforts pour répondre à toutes questions relatives à l'opération, et à intervenir auprès des établissements partenaires le cas échéant. Une réponse sera adressée dans un délai maximum de 96H ouvrées. Les contestations et réclamations relatives à l'offre ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) semaines après la clôture de l'offre, soit le 14/07/2026.